

PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 octobre 2021

Présidence : Mme Valérie MAUSNER LEGER

1. Appel : 84 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT, Stéphanie SCHMUTZ et Elise BUCKLE, MM. les Municipaux Claude ULDRY, Pierre WAHLEN et Alexandre DEMETRIADES

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BUCHS Patrick, CHAPERON Fabrice, DARBRE GUBBINS Florence, DAVERIO Justine, GLASSON Philippe, ISCHI KAPLAN Vanessa, JAQUIER Camille, KORAROS Christos, MARQUES Manuel, PERRIN Christian, SUKIENNIK RACHOULIS Renata, URFER Julien

Absents : NILSSON Hans Rasmus, PELLETIER Simon, SEBASTIANI Anthony, ZOPPI Leo

2. Procès-verbal de la séance du 30 août 2021

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente retire le point 5 de l'ordre du jour, la personne devant être assermentée étant excusée.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente signale que le Bureau a reçu la lettre de démission de la COGES de Mme Julie BAUMBERGER, VERTS, et celle de Mme Florence DARBRE GUBBINS, PLR, de la CAU.
- Le Bureau a reçu les demandes de prolongation de délai suivantes : postulat de Mme C. Bordier « Pour des choux et des tomates au milieu des plates-bandes » au 31 janvier 2022, postulat de Mme A. Hegetschweiler, « Nyon partout et pour tous » au 6 décembre 2021, postulat de M. D. Lugeon « Accede Juli » au 31 janvier 2022. Enfin, le Bureau a été contraint de prolonger une septième fois le délai de réponse de la Municipalité au postulat de M. R. Jenefsky datant de janvier 2019 au sujet des abribus au 6 décembre 2021.
- Au sein du groupe UDC, Mme Béatrice ENGGIST remplace M. Sacha SOLDINI en tant que cheffe de groupe.
- Mme la Présidente remercie toutes les personnes qui ont participé au dépouillement des votations du 26 septembre 2021.
- Le Bureau a organisé une séance de formation le 27 septembre 2021 à laquelle de nombreuses personnes ont participé. Mme la Présidente remercie Mme la Secrétaire pour son important travail, ainsi que Mme Chloé BESSE et M. Sacha SOLDINI qui ont complété les propos. Elle remercie également les Chefs de groupe qui sont venus, quand bien même ils connaissent fort bien le sujet.
- Le préavis sur les émoluments du Conseil communal en début de législature est en cours de travail. Etant donné que le budget est déjà terminé, les changements prévus seront faits à compter de 2022. Les chefs de groupe et le Bureau ont été consultés et le but est de déposer le préavis en novembre, voire décembre.

- Il a été décidé que des rencontres entre les chefs de groupe auraient lieu régulièrement dans le cours de l'année.
- Mme la Présidente signale qu'elle a participé à la rencontre du Conseil Fédéral, à la cérémonie œcuménique et lecture du pacte de 1291 le 1^{er} août, à l'inauguration du sentier du Corjon, à la fête des Pirates, à l'inauguration du sentier du Cossy et à la cérémonie de la 1^{ère} pierre de l'Hôtel de Police.
- Mme la Présidente signale que la séance du 25 avril 2022 a été déplacée au 2 mai 2022, la date initiale étant durant les vacances.
- Un contre-appel sera effectué avant la discussion sur les rapports.

5. Assermentation

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

6. Elections dans différentes commissions permanentes

Les personnes suivantes sont élues tacitement :

- M. Fabien BOURQUI, VL, à la COREG
- M. Fabien BOURQUI, VL, au Conseil intercommunal de Région de Nyon
- M. Fabien BOURQUI, VL, et M. Philippe GLASSON, PLR, à la CAU
- M. Pierre PATELLI, VERTS, à la COGES
- Mme Marie CALIRI, PLR, à la commission des pétitions

7. Communications de la COREG suite au Conseil intercommunal de Région de Nyon

M. Claude FARINE signale que le Conseil intercommunal de Région de Nyon s'est réuni le 16 septembre à Gland pour la 2^{ème} séance de la législature, après celle de l'assermentation du 30 juin dernier. Six nouveaux délégués représentent la Ville de Nyon dans l'organe législatif de la Région : il s'agit de Marco Carezza (UDC), Philippe Glasson (PLR), Patrick Buchs remplacé temporairement par Fabien Bourqui (Verts'Lib), Robert Jenefsky (PIN), Vadim RoCHAT (Vert.e.s) et lui-même pour le PS. Chaque délégué a un suppléant comme le demande le règlement du Conseil intercommunal.

La séance du 16 septembre s'est focalisée sur deux sujets importants : la requalification de la traversée de Coppet et un point de situation sur le fonds Transports publics régional 2010-2020.

La requalification de la traversée de Coppet était le dernier secteur à réaliser dans le cadre de la rénovation de cette partie de la Route Suisse de Mies (la frontière genevoise) jusqu'à Founex, soit 6 km. Requalification veut dire reconstruction complète de la chaussée et création d'une piste cyclable séparée de la route, dans chaque sens. Ce projet, lié à la mobilité douce, a permis à la Région, dans le cadre du Grand Genève, de décrocher un subventionnement à hauteur de 40% de la part de la Confédération au titre des projets d'agglomération de 2^{ème} génération. Les travaux, portés par la commune de Coppet, étaient devisés à CHF 3,6 millions. Une fois déduits les aides fédérale et cantonale, il restait CHF 1,5 millions à financer. Les travaux étant considérés comme d'intérêt régional, le Conseil intercommunal a voté, au titre du DISREN, un crédit de CHF 364'000.-.

Ces aménagements ont un prolongement côté Genève : le canton a complètement rénové la traversée de Versoix, ce qui offre désormais aux cyclistes une voie agréable et sécurisée de Genève jusqu'à Founex. La prochaine étape, qui fait aussi partie du crédit octroyé par la Confédération, sera l'entrée de Nyon côté Bois-Bougy, la traversée de Prangins et la sortie « est » de Rolle, qui vient d'être mise à l'enquête publique.

L'autre sujet important consistait en un point de situation concernant le fonds Transports publics. Petit retour en arrière : le renforcement du réseau de bus régionaux a été un des dossiers-phares que la Région a pris à bras le corps dès 2010. Le district avait alors un des taux de motorisation les plus élevés de Suisse !

Pour tenter de renverser la vapeur, un fonds régional de CHF 13 millions a été créé à raison de CHF 31.-/habitant sur 5 ans, auquel toutes les communes ont contribué. Avec trois objectifs : améliorer les aménagements en faveur des bus (modification de carrefours, construction d'arrêts), élargir les horaires et faire connaître cet effort auprès de la population. C'était aussi un pari : inciter au report modal de la voiture au bus. Dix ans après, le pari est réussi : entre 2011 et 2019, la fréquentation des TP a augmenté de 74%. En 2019, ce sont près de 8 millions de passagers qui ont été transportés. Pour l'avenir, la Région dispose encore d'une somme de CHF 3 millions pour réaliser des mesures déjà identifiées, et ce, jusqu'en 2027. Le Conseil intercommunal a donc voté un crédit de CHF 560'000.- pour accompagner ces mesures, et aider les communes à les réaliser. Toutefois, il faudra probablement refinancer ce fonds pour développer encore l'alternative TP.

Lors de cette séance, le nouveau Comité de direction, s'est exprimé. Pour Nyon, c'est désormais M. le Municipal Pierre Wahlen qui y siège, il est en charge de l'Economie. Parmi les informations qui ont été annoncées, il en souligne deux : la Région a annoncé son prix annuel à l'Innovation 2022 doté d'une somme de CHF 50'000.- (les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 octobre). Par ailleurs, les Assises européennes de la transition énergétiques auront lieu à Genève du 1^{er} au 3 février 2022. La manifestation comporte un volet OFF, du 24 janvier au 27 février, période durant laquelle les communes, les associations, les acteurs locaux peuvent proposer un événement si elles le souhaitent.

Enfin, la Commission des affaires régionales s'est réunie le 6 septembre. Elle a élu M. Claude Farine comme président et son collègue M. Marco Carenza comme secrétaire. La COREG s'est questionnée sur son fonctionnement et reviendra probablement devant le Conseil avec des propositions de modifications de ses statuts.

8. Communications municipales

M. le Municipal Pierre WAHLEN signale que les platanes qui ont été abattus à la rue de la Colombière seront remplacés cet hiver par trois charmes houblons. Il ne sera possible d'en replanter que trois, car les sous-sols sont très encombrés et ils n'ont pas trouvé plus de place pour en planter des supplémentaires. Le montant nécessaire pour ces plantations sera pris sur le préavis N° 227/2020 voté en février dernier.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

9. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 254/2021* *Réponse à la motion de M le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulée « Pour avancer avec la Route de distribution urbaine (RDU) ».*

Rapporteur : Mme Laure DAMTSAS

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART, fait remarquer que, lors de la séance, les personnes présentes qui se sont exprimées ont largement soutenu l'idée de réaliser la RDU, à court terme, jusqu'à la route de Duillier. Lors de la rédaction du rapport, des membres de la commission ont demandé des modifications, alors qu'ils n'avaient rien dit en commission. Il se demande s'il s'agit d'une nouvelle façon pour certains de vivre la démocratie. Il espère que cela ne se reproduira pas.

M. Yves FELIX faisait également partie de la commission et ne voit pas du tout à quoi il fait allusion. Ils étaient unanimes à dire qu'ils acceptaient cette réponse à sa motion. Il y a eu des avis divergents sur l'avenir de cette RDU, mais ce n'était pas le sujet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- que le rapport-préavis N° 254/2021 vaut réponse à la réponse de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart du 2 septembre 2019, intitulée « pour avance avec la Route de distribution urbaine (RDU) ».

**10. *Rapport de commission – Préavis N° 257/2021*
*Demande d'un crédit de CHF 3'438'000.- pour l'achat de la parcelle n° 1901 sise au chemin de la Scierie dans le secteur d'Asse.***

Rapporteur : M. Olivier RIESEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

1. d'octroyer un crédit de CHF 3'438'000.- pour l'achat de la parcelle N° 1901 ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte No 9141.01 – Terrains et bâtiments du patrimoine administratif, sans amortissement.

**11. *Rapport de commission – Préavis N° 258/2021*
*Réfection de la station de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis – Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 610'400.- (HT) sur le préavis N° 79/2017 relatif à la réfection du bâtiment de la station de pompage, le remplacement des pompes, des conduites, des commandes et du poste électrique.***

Rapporteur : M. Alexander FEDERAU

La discussion est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST constate que le rapport concernant le préavis N° 258 est très bien fait, car il décrit la mauvaise gestion, le dysfonctionnement et le manque de rigueur avec lesquels ce dossier a été traité. C'est impensable que le Conseil communal n'ait pas été informé d'un tel dépassement en temps voulu. Ils se trouvent devant le fait accompli. Cela est inadmissible. Ils espèrent que la nouvelle Municipalité traitera avec plus de sérieux les futurs dossiers dont elle aura la charge. Le groupe UDC acceptera les conclusions de ce rapport, car c'est un élément essentiel pour le réseau d'approvisionnement en eau de la Ville de Nyon.

M. Victor ALLAMAND, membre de la commission, n'a pas signé le rapport, sans le remettre en cause puisqu'il reflète ce qui s'est déroulé. Selon le préavis 79/2017, le temps écoulé entre sa rédaction et l'adoption par la Municipalité, dans sa séance du 13 novembre 2017, a figé les coûts prévus et la mise en soumission publique sur invitation agendée en juin 2018. Tout ceci laisse penser que le préavis n'est pas basé sur des devis rentrés de sous-traitants, mais sur des estimations internes des SI, qui conviennent peut-être pour les crédits annuels (extensions), quelquefois utilisés sur 2 ou 3 années comptables, et qui ne sont pas bouclés par la Commission de gestion. Hormis l'exigence de l'OFCO, la pandémie, la pollution au chlorothalonil, pollution qui en fait existe dans la plupart des pompages d'eau en zones agricoles, il se demande si ce n'est pas la méthode de travail des SI qui est également à l'origine du fort dépassement qu'ils doivent accepter ce soir. Ceci alors que, le Règlement sur la comptabilité des communes, valable également pour les associations éponymes, stipule à l'article 10, que « la Municipalité veille à ce que les crédits ne soient pas dépassés ». Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil communal. L'article 16 stipule « doit être porté à la connaissance du Conseil communal ».

Ce milieu, les principaux responsables des SI, au titre respectivement de responsable des réseaux, des finances et de la direction, le connaissent parfaitement, puisqu'ils sont, ou ont été,

tous les trois municipaux, même syndic pour l'un d'entre eux. Il serait temps que la Municipalité reprenne la main et que l'on arrête de considérer le statut des SI comme une galéjade inévitable. Lors de la précédente législature, ce sont ces mêmes Services Industriels qui ont présenté un deuxième préavis pour un chantier qu'ils avaient déjà effectué environ un an plus tôt. Pour ces raisons et, bien que cela semble impossible, il propose de refuser cette demande de crédit supplémentaire de CHF 610'000.-. Ils ont entendu en commission que les travaux étaient presque terminés et les fournisseurs payés.

M. Jacky COLOMB entend que l'on accuse les différents protagonistes de cette histoire, mais il estime que c'est la Municipalité in corpore qui a largement failli à son devoir d'information à la loi sur la comptabilité des communes, son devoir d'information du Conseil, dès qu'elle avait connaissance du dépassement et elle le savait. Il attend la réponse de cette Municipalité pour fixer les responsabilités et prendre les décisions qui s'imposent dans de telles circonstances.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT convient qu'il y a eu, dans ce dossier, un certain nombre d'erreurs et de dysfonctionnements. Le premier est que la Municipalité a été informée de manière extrêmement tardive de ces dépassements et dès qu'ils ont eu l'information, ils ont immédiatement pris les devants pour informer le Conseil communal en déposant ce préavis. Il admet que quelque chose n'a pas fonctionné et l'information n'est pas remontée. Cette chose n'aurait pas dû se produire et il relève que la commission, qu'il remercie, a constaté qu'il n'y avait pas eu de dépenses infondées, juste peut-être pas prévues comme elles l'auraient dû. L'argent a été dépensé correctement, avec un certain nombre d'imprévus supplémentaires. Ils entendent le message, il est certain que davantage de rigueur aurait été nécessaire. Ils feront en sorte que cela ne se reproduise pas à l'avenir. Quant à fixer des responsabilités, il assure que les personnes en charge de ces dossiers ont entendu le message de la Municipalité pour que cela ne puisse pas se reproduire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 2 non et 8 abstentions :

1. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 610'400.- (HT) à la Municipalité pour terminer les travaux de réfection de la station de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis.
2. de prélever le montant de CHF 610'400.- (HT) du service des eaux sur le Fonds de réserve du service des eaux, compte N° 9280.27, doté d'un montant de CHF 5'078'089.- en tenant compte des montants engagés au moment de la rédaction du préavis, sous déduction des subventions de l'ECA pour un montant total estimé provisoirement à CHF 61'000.-.

**12. *Rapport de commission – Préavis N° 259/2021
Arrêté d'imposition pour l'année 2022.***

Rapporteur : M. Yves FELIX

En préambule, concernant tous les préavis traités par la COFIN, M. Yves FELIX précise que la commission s'est réunie une première fois le 31 août 2021 avec M. Pierre GIRARD en tant que Président pour les préavis N° 1, 2, 3, 4 et 6. Ensuite, la COFIN s'est réunie une seconde fois le 15 septembre 2021, lors de laquelle elle a nommé M. Yves FELIX, Président de la COFIN et c'est à ce titre qu'il a rédigé les rapports N° 259 et 5.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, tel que présenté par la Municipalité, soit :

de maintenir le taux du coefficient de l'impôt communal à 61 % de l'impôt cantonal de base (chiffres 1 à 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition) ;

les autres taxes et impôts perçus par la Ville de Nyon restent inchangés.

**13. *Rapport de commission – Préavis N° 2021/1
Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026.***

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

En préambule, M. le Rapporteur félicite M. Yves FELIX pour son élection à la présidence de la COFIN et lui souhaite plein succès dans ses fonctions.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accorder l'autorisation générale de plaider à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026.

**14. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2021/2
Autorisation générale d'accepter des legs, des donations et des successions pour la législature 2021-2026.***

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- que la Municipalité est autorisée pour la législature 2021-2026, d'une manière générale, à accepter des legs, des donations et des successions :
 1. jusqu'à un montant maximum de CHF 2.5 millions par cas ; et
 2. en l'absence de conditions ou de charges dont l'enjeu financier et politique est jugé prépondérant.

**15. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2021/3
Autorisation générale de placer des fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires suisses, ainsi qu'auprès de PostFinance durant la législature 2021-2026.***

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- que la Municipalité est autorisée pour la législature 2021-2026, d'une manière générale, à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires suisses, ainsi qu'auprès de PostFinance.

**16. Rapport de commission – Préavis N° 2021/4
Compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2021-2026.**

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- que la compétence financière accordée à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles est fixée à CHF 50'000.- pour la durée de la législature 2021-2026.

**17. Rapport de commission – Préavis N° 2021/5
Crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2021 – Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 398'000.- au budget 2021, entièrement compensés à hauteur de CHF 398'000.-, soit un montant net de CHF 0.-**

Rapporteur : M. Yves FELIX

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer au Service de l'administration générale et relations extérieures un crédit supplémentaire de CHF 95'000.- entièrement compensé comme suit :

110.3012.00 – Salaire pers. auxiliaire	CHF	95'000.-
<i>Compensé par :</i>		
110.3011.00 – Traitements	CHF	-95'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements		
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

2. d'octroyer au Service Informatique et Population un crédit supplémentaire de CHF 203'000.- entièrement compensé comme suit :

800.3157.00 – Entretien matériel et logiciels informatique INF	CHF	203'000.-
<i>Compensé par :</i>		
190.3157.00 – Entretien matériel et logiciel informatique	CHF	-95'000.-
191.3157.00 – Entretien matériel informatique	CHF	-108'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

3. d'octroyer au Service Enfance, logement et cohésion sociale un crédit supplémentaire de CHF 100'000.- entièrement compensé comme suit :

765.3012.00 (UAPE Grand T'Etraz) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	100'000.-
<i>Compensé par :</i>		
765.3011.00 – Traitements	CHF	-100'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements		
	<hr/>	
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

18. Rapport de commission - Préavis N° 2021/6
Autorisation générale pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, ou de titres de sociétés immobilières ainsi que pour l'acquisition de participation dans des sociétés commerciales, durant la législature 2021-2026.

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 3 abstentions :

que la Municipalité est autorisée pour la législature 2021-2026 et jusqu'à la fin de l'année de renouvellement des autorités communales à :

1. engager CHF 5'000'000.- au maximum, hors frais d'actes, en une ou plusieurs fois pour des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières ;
2. engager CHF 20'000'000.- au maximum durant la législature pour les acquisitions immobilières sous point 1 ;
3. informer le Conseil communal de toute acquisition ou aliénation dont la valeur est supérieure à CHF 1'000'000.- ;
4. soumettre un nouveau préavis pour de nouvelles acquisitions si le plafond est atteint.
5. engager CHF 100'000.- par objet pour les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières; le nombre d'objets n'étant pas limité ;
6. procéder, d'une manière générale, à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 100'000.-.

19. Propositions individuelles.

M. Robert JENEFSKY constate que la fréquence des demandes d'extension du délai de réponse pour le postulat des abribus approche dangereusement de la fréquence de passage des bus TPN. Il se demande si l'on sera bientôt au quart d'heure ! Il craint fort que les voitures stationnées à Perdtemps seront sous toit bien avant les utilisateurs des TPN qui sont vraiment à plaindre. Il craint aussi que la crédibilité de la Municipalité soit en jeu ici.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui signale que le sujet a été traité ce jour en Municipalité et, comme annoncé lors de la précédente séance, le préavis sera déposé en décembre 2021.

M. Pierre PATELLI revient sur le préavis N° 258/2021. Un dépassement n'a pas été annoncé pendant environ huit mois. Les services ont l'obligation d'annoncer toute irrégularité dans la Loi sur le personnel (LPERS). Dans ce cas, alors que la commission leur demandait pour quelle raison cela n'avait pas été fait, il leur a été répondu que « ce n'est pas dans les pratiques de la maison ». Il demande comment faire pour que cela devienne dans les pratiques d'annoncer ce genre de choses dans la commune.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense qu'il y a une mauvaise compréhension. En fait, il ne s'agit pas d'irrégularités qui auraient pu être dénoncées par un collaborateur qui aurait vu une chose incorrecte. Tout au plus, il y a eu une négligence du devoir d'information de la hiérarchie ou la direction du service à la Municipalité. Il n'a pas le sentiment qu'on soit dans un cas de figure qui relève de la loi sur le personnel. Il s'agit simplement que la Municipalité traite la manière d'anticiper les dépenses, notamment en cas de risque de dépassement, avec beaucoup plus de vigilance. Il ne voit pas en quoi, on pourrait utiliser cette loi.

M. Pierre PATELLI pense ne pas avoir la même compréhension des choses. Il y a une obligation d'annoncer les dépassements de plus de CHF 50'000.-. Un dépassement de plus d'un demi-million a été constaté, normalement cela aurait dû être présenté au mois de décembre, ce que le service a refusé de faire. Ils l'ont fait plus de huit mois plus tard, le Chef de service étant conscient de ceci, il pense qu'il y a une raison politique de la part de la Municipalité. Nous sommes face à une irrégularité qui doit être dénoncée. La question a été posée aux personnes concernées qui ont répondu que ce n'était pas la pratique de la maison. C'est sur ce point qu'il souhaite que quelque chose soit fait.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT souligne que ce n'est pas une « pratique de la maison » d'avoir des dépassements. M. le Municipal Claude ULDRY, en charge des finances depuis de nombreuses années, ou la COGES qui fait la clôture des préavis, pourront le confirmer. Les cas de dépassements sont rarissimes. Depuis qu'il a été élu syndic, plus de 600 préavis ont été traités et c'est la première fois qu'il y a un dépassement de ce type. En cas de dépassement, c'est la règle, la Municipalité doit être informée. Il y a eu un dysfonctionnement dans ce cas, mais une enquête administrative n'a pas été menée pour savoir exactement à quel moment cela a été fait. Par contre, ils ont fait savoir à la Direction du service que la Municipalité n'était pas contente du tout de cette situation. Le but est de faire en sorte que cela ne se représente pas. Il ne pense pas que l'on soit dans la situation où une personne se serait trouvée dans un conflit de loyauté de ne pas pouvoir annoncer ce dépassement. Il y a eu dysfonctionnement et négligence, la Municipalité fait son mea culpa et va faire en sorte que cela ne reproduise pas, mais le cas de figure est rarissime.

M. Pierre GIRARD se réjouit qu'il y ait eu du monde au marché samedi dernier. Qui dit monde en ville dit parkings bien pleins, voire trop pleins ! Et contrairement à d'habitude, même le parking Bel'Air était bien occupé. Il dit « contrairement à d'habitude » car, en dehors des jours de grande affluence, ce parking est largement sous-occupé. Cela est étonnant pour un parking facile d'accès et se trouvant à un emplacement privilégié. La raison est facile à trouver : le système tarifaire est totalement inadapté. Le tarif est de CHF 2.- par heure sans aucune fraction, si bien que pour rester 5 minutes, cela en coûte CHF 2.-. Vous y allez une fois, mais pas deux. Ce parking n'a pas une vocation longue durée. Par sa taille et son emplacement, il est destiné au stationnement de courte durée, et un stationnement de courte durée cela peut être de 15 ou 20 minutes. Il ne demande pas qu'on baisse le prix, mais simplement que l'on passe au fractionnement au quart d'heure, en tout cas pour la première heure, puis à la demi-heure, sans pour autant changer le tarif horaire. On parle toujours de s'adapter aux besoins de la population et c'est juste faire preuve d'un peu de bon sens que de prendre cette décision. La Municipalité cite régulièrement le thème de recherche de nouvelles rentrées financières, autres que fiscales. Il est surpris que cette possibilité n'ait pas encore été envisagée. Il faut savoir si on veut un parking cher, mais vide, ou un parking bien occupé au tarif adapté aux besoins des citoyens. Il ne souhaite pas comme réponse, qu'on lui dise qu'il s'agit de la pratique appliquée dans le Grand Genève.

M. Victor ALLAMAND rappelle que, lors du Conseil du 28 juin 2021, lors du débat sur le préavis 217/2020, sur le Plan de quartier de la Vieille Ville, la Présidente d'alors et le Bureau lui ont imposé une récusation et à nouveau à la fin de l'ordre du jour dans les « divers en rapport avec la séance », bien que cette rubrique ait été expressément créée pour ce type d'intervention. Sa récusation le conduira à parler ultérieurement sur le fond du préavis du PQ de la Vieille Ville, il n'y a plus urgence dans le délai. La récusation, selon le service juridique de l'Union des communes vaudoises : des décisions concernant des textes de portée normative et générale, tels que les règlements communaux, arrêtés et plans d'affectation ne sont pas susceptibles de générer un cas de récusation, dans la mesure où ces textes ne sont pas de nature à influencer des intérêts de nature personnelle. Un membre du Conseil communal ne doit pas forcément se récuser en fonction de sa qualité de membre d'une association ou d'un collectif qui a formé une opposition à un projet communal mis à l'enquête et doit faire l'objet d'un vote devant le Conseil. Il s'agit dans ce cas, de bien faire la différence entre un intérêt personnel qui entraînerait la récusation, par exemple si le Conseiller est propriétaire d'une parcelle touchée par le projet, ou un intérêt collectif qu'un Conseiller se doit de porter publiquement, y compris devant le Conseil librement et sans devoir se récuser. Cela pose la question des arguments de levées des oppositions doctement préparés par des employés ou des responsables ad interim de la ville, avec un appui juridique extérieur, dont ses mandataires pourraient aussi se récuser, car ils ont pour but essentiel de satisfaire leurs mandants afin d'en conserver la clientèle. Il avait conscience de cet état de choses lors des deux préavis du PQ de Clémenty. Lors du premier débat le 27 juin 2016, il avait parlé de « basses besognes » terminologie énergiquement combattue par une collègue d'alors, subsidiairement avocate. Finalement, le sujet de la récusation devrait intéresser la COGES, cela pourrait même déboucher sur une modification du règlement du conseil. Cette démarche pro-active serait une manière d'élargir le fonctionnement forcément passéiste de la commission de gestion.

Mme la Présidente lui signale que la récusation est un thème délicat à aborder et cela a été fait lors de la première séance du Bureau. Tous ses membres ne sont pas des experts de droit public pour ce type de choses. Sa prédécesseure s'était déjà renseignée précédemment, mais il se peut qu'une erreur d'appréciation ait été commise. La question sera posée à nouveau au service juridique de l'Etat de Vaud de manière à avoir le cœur net sur cette situation. Il semblerait que cela ait été fait correctement, mais si tel n'est pas le cas, correction sera apportée.

Mme Doris ULDRY se fait la porte-parole des utilisateurs des toilettes publiques yonnoises et signale que celles-ci ne sont pas pourvues de savon. Même en période de Covid, elle ne parle pas de gel désinfectant, mais du minimum requis pour ce genre de lieux, à savoir du savon. De même, elle renonce à faire l'éloge de l'utilisation du savon dans ce genre d'endroit. Elle demande quelle est la raison qui a décidé la Municipalité à ne pas proposer du savon dans les toilettes publiques et si la Municipalité souhaite répondre aux utilisateurs cités en préambule.

M. Jacky COLOMB a remarqué qu'en début de législature, la numérotation des préavis a changé. Il y a d'abord eu les préavis tout simples avec juste un numéro, puis le numéro suivi de l'année, ce qui était plus pratique, maintenant il y a l'année suivie du numéro de préavis. Cela fait trois manières d'identifier un préavis. Il ne sait pas quelle a été l'idée de ce changement qui n'est pas très pratique, ni très lisible quand on sera face à une liste de préavis. Il doute que ce soit pour des raisons informatiques, car une machine est capable de lire cela dans tous les sens. Si tel devait être le cas, il suggère que la date de ce Conseil soit 2021/10/04. Il trouve cette façon de changer la numérotation peu pratique et incompréhensible.

**DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE**

- 20. Préavis N° 2021/8**
Démarches participatives et laboratoires d'usages : bilan et suite des travaux. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 330'000.- et d'un crédit de fonctionnement de CHF 60'000.- pour le financement d'un poste de travail à mi-temps.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- 21. Rapport-préavis N° 2021/9**
Réponse au postulat de M. Sacha SOLDINI pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communales à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- 22. Préavis N° 2021/10**
Demande d'un crédit de CHF 147'000.- TTC pour le remplacement des éclairages muséographiques du Musée romain.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- 23. Préavis N° 2021/11**
Station de prétraitement à Rive - Rénovation de la partie pompage - Demande de crédit d'un CHF 133'770. - HT.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- 24. Préavis N° 2021/12**
Secteur Couchant – Hôpital – En Marens. Aménagement d'une voie pour la mobilité active - Approbation du projet et levée des oppositions - Demande de crédit de réalisation pour travaux d'aménagements CHF 902'000.- TTC et travaux des SIN CHF 168'000.- HT.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- 25. Communication N° 2021/13**
Hôtel de Police et pôle sécuritaire - Communication au Conseil communal au sujet des hausses légales sur les prix de construction pour la réalisation de l'Hôtel de Police à Champ-Colin.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 26. Préavis N° 2021/14**
Piscine de Colovray - Demande d'un crédit de CHF 795'000.- TTC pour le financement des chaudières mobiles provisoires en location, l'acquisition de trois chaudières à pellets avec silos et les études de la production de chaleur définitive.

La discussion est ouverte.

Mme Brigitte PEREZ, 1^{ère} nommée, signale que la date de la commission sera reportée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 27. Préavis N° 2021/15**
Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 28. Postulat de M. Pierre GIRARD concernant les Transports Publics, parcours de la ligne 10.805.**

M. Pierre GIRARD résume son postulat.

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Roxane FARAUT signale que la Municipalité encourage le Conseil communal à renvoyer ce postulat, très malin, directement à la Municipalité et ils étudieront cette variante.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport à l'unanimité.

- 29. Postulat de M. Alexander FEDERAU & Consorts concernant le 30 km/h en ville de Nyon.**

M. Alexander FEDERAU résume son postulat.

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ signale que la Municipalité encourage le Conseil à suivre les postulants et leur renvoyer ce postulat puisque le SDT, en collaboration avec les différents services de la ville concernés, est en train de préparer un préavis pour début 2022.

M. Jacques HANHART trouve la proposition des Vert.e.s sympathique et bien dans l'air du temps. Halte au transport individuel, tous à vélo ou à pied. Mais ceci n'est pas très réaliste. En effet, la diminution de la vitesse des bus entraîne la nécessité d'augmenter leur nombre et par conséquent des coûts. Les bus pourraient circuler sur des pistes indépendantes, mais les cyclistes se retrouveraient au milieu des voitures. Les conducteurs de deux roues ne respectant la législation que lorsque ça les arrange, une augmentation des conflits est à craindre. Concernant le bruit, il signale que sur la route de l'Etraz à Prangins, ils ont mis un tapis phono absorbant et par-dessus des bandes qui font un bruit d'enfer. Il suggère de poser du tapis phono absorbant ce qui diminuera beaucoup le bruit. Il parle également de Via Sicura. Cette loi pose de gros problèmes aux véhicules d'urgence (pompiers, police, ambulances). La limitation de vitesse entraînerait des jugements en cascade qui influenceraient toute la chaîne de secours. Par conséquent, comme le dit Voltaire, le mieux étant l'ennemi du bien, il demande de rejeter ce postulat.

M. Michael SAUERLAENDER pense que le postulat enfonce des portes déjà bien ouvertes par la Municipalité et le Conseil. De nombreux axes ont déjà été réaménagés en zone 30 ces dernières années et de nombreux autres sont en cours d'étude. La Municipalité, notamment par la voix de la Municipale en charge du service du territoire et des infrastructures, a exposé à plusieurs reprises, soit devant l'assemblée ou en séance de commission, sa volonté d'apaiser l'espace public, tant dans le centre-ville que dans les quartiers. De plus, le concept « Cœur de ville » va très clairement dans ce sens et mérite une coordination avec le projet de Perdttemps. La Municipalité a annoncé clairement travailler à la révision du concept de mobilité urbaine et les divers outils de planification qui permettront sans aucun doute de poser sur le papier l'ensemble du développement des zones 20 et 30 pour les prochaines années, dans les quartiers résidentiels. Le groupe PLR propose au Conseil de ne pas donner du travail supplémentaire aux services de la ville pour la rédaction d'une réponse et d'attendre que la Municipalité revienne tout naturellement, tant avec son programme de législation qu'avec le CMU pour exposer dans une réflexion globale ce que la majorité des partis ont plébiscité dans leur programme.

M. Pierre PATELLI s'étonne que M. Hanhart ait décidé que les vélos ne respectent pas la loi. Or, on parle ici d'une politique publique qui doit être faite avec des arguments. M. Sauerlaender demande de ne pas proposer une modification de comportement car la Municipalité va peut-être arriver plus tard avec un projet, mais il propose de faire les choses en avance. Il s'agit de proposer un plan de mobilité avec une idée claire et forte qui sera ensuite appliquée par la Municipalité. Il demande de ne pas prendre les choses dans l'autre sens.

M. Daniel GROSJEAN entend les arguments de part et d'autre de cette salle. Il a un peu l'impression que l'on met la charrue avant les bœufs en voulant descendre la vitesse à 30 km/h en ville de Nyon. En effet, ayant une forte propension au secours d'urgence, il demande de ne pas oublier qu'en diminuant la vitesse, on va pénaliser les secours routiers (police, pompiers, ambulances) car ils seront soumis aux mêmes règles. Il sera facile de voler une voiture et semer la police. Il propose d'attendre que Via Secura soit revue par la Confédération et, une fois que les feux bleus ne craindront plus un retrait de permis en cas de course d'urgence, que cette mesure puisse être revue.

M. Alexander FEDERAU rappelle qu'une intervention a été faite récemment au Conseil national par un Conseiller national du District de Nyon au sujet de la révision de Via Sicura dans les zones 30. La révision est en cours et d'ici que ce soit mis en place à Nyon, la loi sera prête. Ces questions sur les urgences sont connues, ce qui n'a pas empêché un certain nombre de villes de mettre en place le 30 km/h.

M. Sacha SOLDINI est le premier à être contre le renvoi de postulats en commission, cependant, il constate que celui-ci soulève un grand nombre d'interrogations. Cela sera clairement un débat gauche-droite. Il est le premier à vouloir lever le pied en voiture, mais il faut savoir que, lorsque l'on aménage des zones à 30 km/h, il ne suffit pas de poser un panneau, mais il faut installer des aménagements qui coûtent de l'argent. Toutes ces questions doivent être posées par le Conseil communal à la Municipalité de manière claire ou d'attendre que d'autres dispositions arrivent. Pour ces raisons, il demande le renvoi en commission.

M. Jacques HANHART répète que les cyclistes n'en font qu'à leur tête, il en voit tous les jours qui passent sur le trottoir dans le tunnel de l'Etraz ou qui traversent la rue de la Gare à toute vitesse. Il pense que ce n'est pas normal, ce problème augmentera les conflits.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi en commission.

30. *Postulat de Mme Laure DAMTSAS & Consorts intitulé « Pour une réactualisation de l'étude concernant la planification scolaire et parascolaire ».*

Mme Laure DAMTSAS résume son postulat.

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ encourage également le Conseil communal à envoyer ce postulat directement à la Municipalité puisque, là aussi, un préavis sera déposé avant la fin de l'année.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

31. *Réponse à l'interpellation de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER concernant l'égalité salariale.*

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER remercie la Municipalité pour sa réponse et se réjouit de pouvoir prendre connaissance des résultats de l'analyse et du rapport du mandataire externe.

32. *Réponse aux interpellations de Mme Chiara MONTECCHIO et M. Yves GAUTHIER-JAQUES au sujet de la sécurité informatique.*

Mme Chiara MONTECCHIO remercie la Municipalité pour sa réponse et est rassurée que la sécurité informatique soit reconnue comme élément central du fonctionnement de notre administration et que la sensibilisation auprès du personnel communal soit vu comme un point d'amélioration continue, le facteur humain étant crucial dans la majorité des attaques. Elle est également très intéressée d'apprendre qu'une première analyse externe de la sécurité de l'ensemble du système d'information a déjà été faite et qu'un audit détaillé est en cours. En comprenant bien que les points d'amélioration ne peuvent pas être détaillés, il serait quand même intéressant de donner à ce Conseil une information avec des métriques pour montrer comment le niveau de sécurité évolue par rapport aux objectifs de la roadmap préparée et espère, enfin, que toute cette réflexion autour de la sécurité permettra à la ville de Nyon de s'intégrer au mieux, voire participer activement, au travail en cours concernant les synergies au niveau cantonal, voire plus.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES remercie également la Municipalité pour la réponse et rejoint ce que vient de dire Mme Montecchio. Il est également satisfait des réponses. Toutefois, certains éléments méritent d'être soulevés et il reviendra avec une autre interpellation, voire un postulat.

33. *Interpellation de M. Claude FARINE & Consorts intitulée « Réseau structurant de mobilité douce à Nyon : la route du Stand est-elle considérée comme prioritaire ? »*

La Municipalité répondra ultérieurement.

34. *Interpellation de M. Jacques HANHART concernant un releveur de compteur condamné par le Tribunal Cantonal.*

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que, de manière générale, la Municipalité ne prévoit pas de commenter des articles de presse ; cependant, au vu de l'arrêt du Tribunal cantonal, il apporte les informations suivantes :

Effectivement, un employé des Services Industriels de Nyon a utilisé des données de consommation de gaz d'un client pour défendre ses intérêts personnels de locataire en lien avec les factures de son propriétaire. Interpellée à ce sujet, l'Autorité de protection des données

et de droit à l'information du Canton de Vaud en a avisé le Chef de service des Services Industriels. Considérant que cela contrevenait à la protection des données, à la bonne marche de notre administration et aux obligations du collaborateur concerné, la Municipalité a décidé de prononcer un avertissement à son encontre. Le collaborateur a alors fait recours contre cette décision. Son recours a été rejeté par le Tribunal Cantonal, qui a confirmé le bien-fondé de l'avertissement dans un arrêt du 12 août 2021. L'arrêt anonymisé est disponible sur le site internet du Tribunal cantonal (<http://www.jurisprudence.vd.ch/scripts/nph-omniscgi.exe>, référence GE.2020.0238). Il précise que la Ville de Nyon n'a subi aucun préjudice financier. Suite à cette affaire, la Municipalité a aussi décidé de prodiguer une formation spécifique à la protection des données planifiée pour la responsable du services clients, ainsi qu'une formation pour l'ensemble du personnel des SI Nyon prévue à l'issue de la période COVID.

M. Jacques HANHART a posé un certain nombre de questions et estime que la réponse n'était pas complète. De plus, en principe, quand une interpellation est déposée largement avant le Conseil, la Municipalité envoie sa réponse afin de pouvoir la commenter. Il est très déçu de ne pas avoir reçu la réponse et il lui semble que cela ne répond pas à ses questions. Il attend la réponse pour la prochaine séance.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT n'est pas d'accord avec lui. La règle est claire : la Municipalité répond séance tenante si elle le peut ou le souhaite, sinon c'est une réponse écrite pour le Conseil suivant. En l'occurrence, il a le sentiment d'avoir répondu à l'essentiel des questions qui ont été posées. Le délai ne permettait pas de faire une réponse écrite qui vient au Conseil suivant selon la règle. La réponse correspond avec ce qu'ils sont en droit de dire par rapport à la protection des données.

35. *Interpellation de Mme Marie CALIRI intitulée « De l'oxygène à l'Usine à gaz ».*

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond que pour réaliser la cour de l'UAG, la Municipalité s'est entourée des services d'un architecte paysager, le bureau Le Baron. En s'appuyant sur le cahier des charges fourni par la Municipalité, les demandes de l'association de l'UAG ainsi que par d'autres acteurs culturels concernés, ce bureau a présenté un projet simple et dépouillé qui a été accepté par tous. Celui-ci met en valeur les deux usines et permet à l'association d'envisager de faire vivre cette cour grâce à des stands, buvettes et autres animations qui accompagneront certaines manifestations. Cette cour est en outre pourvue d'un revêtement perméable, au lieu du traditionnel revêtement bitumineux que l'on trouve souvent devant de tels bâtiments.

Aujourd'hui, la Municipalité souhaite laisser à l'association la possibilité de faire vivre cet endroit tel qu'elle l'a imaginé, avant d'y apporter des adaptations qui pourraient s'avérer nécessaires, comme ils l'ont d'ailleurs fait dans d'autres projets. Par contre, la place triangulaire se trouvant entre la route cantonale et la cour n'a pas encore trouvé son image définitive. Elle a juste été remise en état après travaux. Dès le début, il a été prévu que le service du territoire étudie un concept plus élaboré que celui qui prévaut aujourd'hui. Ce concept validé, le service de l'environnement le réalisera, après avoir passé devant le Conseil par voie de préavis.

En ce qui concerne les supports à vélo, cette réflexion a aussi été faite par la commission de construction en 2020. Un certain nombre de supports est prévu pour cette nouvelle salle, répondant ainsi aux normes en vigueur. D'entente avec le service des infrastructures, une partie de ces supports seront posés sur le domaine public, en tête du parking de Rive Est, dans le cadre des réflexions du MEP des Rives du Lac, laissant ainsi les deux places évoquées ci-dessus, le plus possible à disposition des piétons. L'autre partie sera posée sur la place triangulaire. Ces éléments pourraient aussi servir de garde-fou à certains automobilistes qui utilisent encore cette place comme parking. Cette façon de faire a convaincu tous les services de la ville concernés et il espère que les utilisateurs des deux usines en seront les premiers bénéficiaires.

Mme Marie CALIRI ne remet pas en cause la qualité des aménagements extérieurs réalisés, mais pense qu'il faudrait le développer.

36. Divers en rapport avec la séance.

Mme Béatrice ENGGIST a constaté qu'il y a eu une enquête supplémentaire pour le crématorium à animaux à la route du Stand, mais il se trouve que les propriétaires ne sont plus les mêmes que lors de la mise à l'enquête initiale. Elle trouve que c'est une curieuse pratique et se demande si c'est vraiment légal.

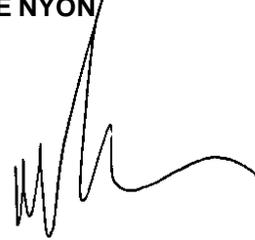
Mme Chiara MONTECCHIO fait remarquer que de plus en plus de voitures passent au rouge devant la gare. Elle demande s'il est possible d'accroître les contrôles surtout aux horaires des passages scolaires, sans attendre le rapport de la commission au sujet du 30 km/h.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h05.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Valérie MAUSNER LEGER



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE